

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 148 (2003)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Armée XXI : quel débat?  
**Autor:** Muret, Philibert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347114>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Armée XXI: quel débat?

Le débat autour d'Armée XXI, dans la perspective de la votation du 18 mai, est-il en train de tourner à la polémique de bas étage entre gens faits pour s'entendre? Plusieurs indices le donnent à penser et m'incitent, sans en être mandaté par personne, à prendre la plume.

### **Lt-col Philibert Muret**

Il est excessif et désobligeant de soupçonner les partisans de la réforme de « trahison »; leurs intentions sont parfaitement honorables. Mais il est tout aussi excessif et désobligeant de traiter en bloc les opposants - l'exemple vient parfois de haut - avec un dédain proche du mépris. La plupart des partisans du « non » n'ont pas de leçons de patriotisme à recevoir, et le « politiquement correct » n'a pas à être complété par un « militairement aligné » qui souffle dans certaines assemblées. Il est affligeant de voir échangés de mauvais compliments du genre « nostalgiques du Réduit » ou « baroudeurs de l'immobilisme ».

### **De quoi s'agit-il?**

De la facette militaire de la survie du pays! Mais il y en a d'autres: l'aspect économique et financier, l'aspect policier et judiciaire, l'aspect diplomatique, mais restons-en à notre sujet. Notre intérêt supérieur et permanent est de maintenir territoire et population à l'abri d'une agression. Cela fut de tout temps et cela reste la mission fondamentale de l'armée. Celle-ci peut être appelée à en assumer d'autres, accessoirement et sous certaines condi-

tions, mais la mission de défense reste prioritaire et inconditionnelle. La discussion ne peut porter que sur le choix des moyens.

Une question préalable se pose: qui peut avoir intérêt à nous faire la guerre? Une simple volonté de conquête est aujourd'hui plus qu'improbable. La motivation principale d'un agresseur éventuel serait plutôt d'éviter qu'un autre prenne les devants, d'où l'importance de la neutralité... et de sa crédibilité. Chacun doit savoir que nous nous battrons de manière également résolue contre quiconque prétendrait entrer par la force. Et chacun doit savoir aussi que le prix d'entrée serait élevé: défense coriace, terrain fort, réseau de destructions tel que l'occupant ne trouverait qu'un pays en ruines et une population hostile à sa charge. Une opération aussi coûteuse et peu rentable serait sans intérêt; on sait que ce fut l'appréciation de nos voisins les plus menaçants.

Cette double politique de neutralité et de dissuasion nous a réussi jusqu'ici, et il n'est pas excessif d'affirmer que la Suisse gagne la guerre en réussissant à ne pas devoir la faire! C'est pourquoi le général Guisan a droit, à Ouchy, à une statue équestre, honneur tradition-

nellement réservé aux commandants en chef victorieux!

### **Une réforme? Non! une révolution...**

Seulement voilà: tout a changé! En particulier, nous dit-on, la menace n'est plus la même, et la Suisse est devenue incapable de se défendre seule. Devenue? Soyons honnêtes: l'armée d'un petit pays ne peut prétendre vaincre à la longue celle d'une grande puissance décidée à payer la victoire au prix fort. Si la Wehrmacht avait lancé, il y a soixante ans, toutes ses forces contre les seules nôtres, elle aurait, bien sûr, finalement triomphé. Mais nous n'aurions pas été seuls, puisqu'en pareil cas la France serait venue à notre secours; on le sait par les documents trouvés à la Charité-sur-Loire par les Allemands dans les fourgons de l'armée française en retraite (une découverte qui a d'ailleurs failli nous coûter cher). Ces arrangements « pour le cas où » étaient secrets et auraient dû le rester), mais ils n'engageait pas nos autorités politiques (le Conseil fédéral restait maître de la décision d'appeler à l'aide), ils n'impliquaient pas d'opérations au-delà de nos frontières. L'éventualité d'une collaboration n'est donc pas une nouveauté; mais les conditions dont il est

question aujourd’hui sont radicalement différentes et illustrent une nouvelle politique, dont l’Armée XXI n’est que l’expression militaire.

La réforme, mieux la révolution, qui nous est proposée est le fruit de longues études, plus sérieuses que celles portant sur l’Armée 95 qui fut, de l’aveu général, un échec. L’Armée XXI réduit sensiblement les effectifs mobilisables, la durée de l’obligation de servir, le budget de la défense. L’ordre de bataille traditionnel, assoupli par un système modulaire, fait penser à un gigantesque *Lego*, adaptable à chaque situation. Les conditions d’instruction sont profondément modifiées; le rythme annuel des cours de répétition est rétabli. Mais la médaille a son revers. Si le régime de milice est en principe maintenu, le lien effectif peuple-armée est affaibli par la disproportion accrue entre astreints et non-astreints, ainsi que par l’écart creusé entre les générations. La disparition des formations traditionnelles sacrifie l’esprit de corps et les fidélités indispensables au maintien du moral et de l’esprit de service. Non, ce n’est pas que du folklore !

On peut avoir des avis divergents sur cet ensemble d’avantages et d’inconvénients. Le cœur du débat n’est pas là: il est dans l’importance accordée par l’Armée XXI (dont la loi attaquée par voie référendaire est le support légal) à la sécurité par la coopération, soit concrètement l’interopérabilité de nos forces et celles de nos alliés car, tôt ou tard, alliés il y aura! Ils seront même plus in-



dispensables qu’avant pour compenser la réduction de nos propres forces. Ces alliés ne seront plus occasionnels, éventuels et secrets, mais ouvertement préalablement, délibérément choisis et entraînés à collaborer.

## Neutralité et OTAN

L’Armée XXI, ce n’est pas dès demain l’entrée en fanfare dans l’OTAN comme certains opposants le dénoncent; mais c’est bien un pas dans la direction d’une dépendance. Franchir les pas suivants ne serait pas une conséquence incontournable d’un «oui» le 18 mai; le conseiller fédéral Schmid tient à cet égard des propos qui se veulent rassurants: pas question, pour lui, d’adhérer à l’OTAN et de brader notre neutralité, mais cette fermeté verbale, qui dissimule mal la difficulté de concilier neutralité et rapprochement plus ou moins poussé, ne reflète pas la philo-

sophie des pères de l’Armée XXI, parmi lesquels le vent souffle clairement en direction de l’OTAN. Exemplaires à ce sujet, les propos du col EMG Eggenberger, chef de la planification prospective Armée XXI: «Aujourd’hui, la neutralité n’a plus de raison d’être. L’armée suisse doit se spécialiser et se rapprocher de l’OTAN.»

Voilà la perspective dans laquelle on nous demande d’adopter ce qui n’est qu’un cadre légal; la suite serait ensuite serait réglée par voie d’ordonnances, sans consultation populaire possible. En route donc à la rencontre d’une Europe définitivement unie! Définitivement? Un bref effort de mémoire s’impose. Personne n’avait prévu la construction du Mur de Berlin, personne n’avait prévu sa démolition... Qui peut prétendre prévoir ce que sera l’Europe demain? A quelles menaces, à quelles tensions internes sera-t-elle expo-

sée ? Devant tant d'incertitudes, il n'y a pour nous pas d'autre politique valable à long terme qu'une extrême prudence dans nos engagements extérieurs, avec le maintien de notre préparation au pire. Cette prudence n'exclut nullement notre engagement sur le front humanitaire, qui présente le double avantage de rendre service à tout le monde et, n'ayons pas honte de le répéter, de soigner notre image de marque.

Qu'il y ait aujourd'hui d'autres menaces, plus inquiétantes peut-être que celle d'un attaque militaire «classique», c'est évident ! Nos diplomates et nos forces de police - au sens large - ont du pain sur la planche. L'armée peut être appelée à leur prêter main forte, mais à titre subsidiaire seulement. Sa mission prioritaire reste de maintenir le spectre de la guer-

re, par la dissuasion plus que par le feu, au-delà de nos frontières. Prétendre qu'une telle éventualité est devenue plus qu'improbable, c'est miser bien imprudemment sur une certitude de paix durable sur le continent. L'histoire ne se déroule pas toujours en ligne droite !

Les partisans d'Armée XXI craignent les complications, catastrophiques selon eux, qui résulterait d'un vote négatif le 18 mai. Certes, le rejet de la loi entraînera la renonciation au moins partielle aux plans d'application, donc des retards et des remises sur le métier. Mais si l'on est arrivé à la conclusion que la loi est mauvaise parce qu'elle nous entraîne dans une mauvaise direction, faut-il commettre une seconde erreur en s'effrayant du prix à payer pour corriger la première ?

L'erreur, répétons-le, est une erreur politique dont Armée

XXI n'est que l'expression militaire. C'est donc une correction politique qui s'impose, dont devra sortir une nouvelle loi militaire, peut-être moins «otan-compatible» mais plus conforme à nos besoins et nos intérêts à long terme. Des propositions ont d'ores et déjà été lancées, moins révolutionnaires mais qui méritent d'être accueillis autrement que par un revers de main dédaigneux. Pour les détails, ce n'est pas aux milieux référendaires de peaufiner des contre-projets... Ne renversons pas les rôles !

On a encore reproché aux opposants de lancer un référendum qui ne pouvait qu'envenimer le climat politique. Il est permis de répondre, sans forcément reprendre tous les arguments, que ces empêcheurs de danser en rond ont fait œuvre utile en rendant nécessaire un large débat dont d'autres auraient préféré faire l'économie. Ce qui est en jeu le 18 mai, ce n'est pas l'armée, c'est notre politique de défense. Si les «non» l'emportent, grâce entre autres au combat de milieux dont le patriotisme est au-dessus de tout soupçon, cet échec ne pourra pas être interprété comme une défaite de l'armée.

Et si les «oui» gagnent, une forte minorité rejette aura au moins l'avantage de donner un clair signal de prudence pour la suite. Qu'on soit pour ou contre, essayons au moins d'échanger arguments et objections dans la sérénité et le respect du contradicteur, sans faire le jeu des vrais adversaires de notre défense nationale.

P. M.

